



## RESERVATION DES REPAS

1<sup>ère</sup> formule – Abonnement régulier

Nom et Prénom	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Sans porc	Sans viande	P-A-I

2<sup>ème</sup> formule - Abonnement irrégulier

Cochez la case

## ACCUEIL PERISCOLAIRE- MERCREDI

### CHOIX DE L'INSCRIPTION

Nom et Prénom	MATIN SANS REPAS	½ JOURNEE AVEC REPAS	JOURNEE ENTIERE AVEC REPAS	Sans Porc	Sans viande	P-A-I

### Horaires de l'accueil périscolaire - mercredi :

- Matin sans repas : 7h30-12h30 (accueil échelonné jusqu'à 9h et à partir de 12h)
- ½ journée avec repas : 12h-18h30 (accueil à 11h45 et à partir de 17h)
- Journée entière avec repas : 7h30 - 18h30 (accueil échelonné jusqu'à 9h et à partir de 17h)

**PERSONNES A CONTACTER EN CAS D'INDISPONIBILITE DES PARENTS (si différents de 2022-2023) :**

Nom	Prénom	Qualité	Téléphone

Je soussigné(e)....., responsable légal(e) **autorise** :

- La direction du service enfance à faire soigner mon/mes enfant(s) et à faire pratiquer les interventions d'urgence, éventuellement sous anesthésie générale, suivant les prescriptions des médecins, et ce à mes frais.

OUI       NON

- Ma fille, mon fils, à rentrer à la maison :

**Seul**       Dans ce cas, préciser à quelle heure\* : \_\_\_\_\_

En cas de fratrie, préciser le prénom de l'enfant : \_\_\_\_\_

Dès lors que l'enfant aura quitté la structure et ne sera plus placé sous la surveillance de l'accueil de loisirs périscolaire, la responsabilité de la commune ne pourra être engagée en cas d'accident ou de sinistre.

***\*Mention obligatoire***

Fait à : \_\_\_\_\_

Le : \_\_\_\_\_

***Signature obligatoire du représentant légal précédée de la mention :***

***« Lu et approuvé » :***

***Si des changements dans votre situation, sont intervenus dans l'année scolaire 2022-2023, veuillez les noter ci-dessous :***